

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1749 - 4 février 1993 - 4,50 F

D 1749 HAÏTI: DÉBLOCAGE DE LA SITUATION

Un certain nombre d'éléments convergents donnent à penser qu'un déblocage de la situation politique est une hypothèse viable. C'est d'abord l'intervention de l'ONU, en relais et en complément de l'OEA (cf. DIAL D 1741). C'est ensuite, aux Etats-Unis, l'accession au pouvoir du président Clinton qui semble décidé à régler le problème des boat-people en s'attaquant à la cause: la rupture de l'ordre constitutionnel. Et c'est également l'impasse politique, économique et sociale du gouvernement haïtien "de facto", parfaitement illustrée par la désaffection de l'électorat aux élections sénatoriales partielles du 18 janvier 1992.

Les 8 et 9 décembre 1992, la Plateforme des organismes haïtiens de défense des droits de l'homme avait organisé un séminaire intitulé "La situation des droits de l'homme en Haïti depuis le coup d'Etat du 29 septembre 1991". On relève dans ce "bilan partiel" la liste de 1867 cas documentés d'exécutions extra-judiciaires commises d'octobre 1991 à novembre 1992. A ce chiffre s'ajoute celui des victimes des premiers jours qui ont suivi le coup d'Etat, chiffre estimé à quelque 500. Pour la même période d'octobre 1991 à novembre 1992, on relève 5096 cas documentés d'arrestations arbitraires, 2171 blessés, victimes de coups et bastonnades, 2482 cas de perquisitions illégales avec violences et destruction de biens.

Le point de la situation en Haïti publié ci-dessous est tiré du bulletin d'information **Une semaine en Haïti**, du 19 janvier 1993 (Intertitres de DIAL).

Note DIAL

(Pressions des Etats-Unis, de l'ONU et de l'OEA)

Au terme d'une semaine de très fortes pressions américaines, amplifiées par un encerclement naval du pays, le commandement de l'armée haïtienne a fini par annoncer, le 17 janvier, dans une note de presse, qu'il assurait le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Dante Caputo, "de son appui, dans le cadre de la Constitution et de la souveraineté nationale, et par le dialogue avec tous les secteurs du pays, pour la mise en marche du processus visant à faire progresser la démocratie en Haïti aussi bien que pour le renforcement des institutions et la reconstruction de l'économie nationale". De toute évidence, sans le moindre enthousiasme, l'armée s'incline donc devant une solution imposée par Washington. "L'armée n'a pas le choix", avait admis, le 16 janvier, un officier haïtien. C'est un militaire américain de haut rang, le général John Sheehan, qui, du 6 au 8 janvier, avait le premier tapé sur la table de l'état-major haïtien.

Depuis, l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Organisation des Etats américains (OEA) ont pris le relais, donnant à cet ultimatum une forme à la fois plus diplomatique et plus internationale. Au terme de deux journées de discussions à Port-au-Prince, Dante Caputo, mandaté par ces deux institutions, a déclaré, le 17 janvier, détenir l'accord écrit de Marc Bazin et du général Raoul Cédras acceptant le déploiement d'une force d'observateurs et l'ouverture de négociations sur le rétablissement de la démocratie. "J'ai trouvé l'armée haïtienne coopérative sur la base des propositions que je lui ai faites", a-t-il précisé, se félicitant

également d'avoir reçu une lettre de soutien de la Chambre de commerce haïtienne. Selon différents témoignages, un début de mutinerie se serait cependant produit au sein de la police de la capitale, dirigée par le colonel Michel François, considéré comme un "dur" à l'origine du coup d'Etat.

Si le principe d'un retour à l'ordre constitutionnel semble acquis, sous le contrôle d'une mission internationale d'observateurs qui devrait commencer à s'implanter dans le pays dans les jours qui viennent, les formes de réinstallation du père Aristide à la tête du pays, la date de son retour, les conditions de désignation d'un nouveau gouvernement se négocient encore à Washington.

Le père Aristide avait, pour sa part, indiqué, dès le 12 janvier, au lendemain de sa rencontre avec divers membres de l'équipe du président élu Bill Clinton, qu'*"il fallait procéder étape par étape dans le respect de la Constitution"* et *"éviter toute forme de violence ou de vengeance"*, promettant une amnistie à l'armée à son retour au pouvoir, mais précisant cependant: *"Le peuple haïtien aura une armée professionnelle, la police sera séparée de l'armée. Les criminels doivent être chassés de l'armée parce que le système judiciaire haïtien ne fonctionne pas de manière à ce que justice soit faite"*.

(Blocus anti boat-people)

Dans ces circonstances, l'imminence d'une vague sans précédent de 200.000 boat-people déferlant à bord de plus de 1000 bateaux sur la Floride dès l'installation à la Maison Blanche, le 20 janvier, de Bill Clinton, a largement servi de prétexte à l'annonce d'un déploiement américain de forces aéronavales tout au long des côtes haïtiennes. Cette démonstration guerrière a aussi, de toute évidence, pour but de dissuader l'armée haïtienne et les partisans de la dictature de résister au changement. Organisations humanitaires et diplomates considèrent les estimations américaines très exagérées.

Toujours est-il que ces chiffres impressionnants ont permis à Bill Clinton de justifier, le 14 janvier, un renversement total de la politique d'accueil des réfugiés haïtiens qu'il avait promise pendant sa campagne électorale. Leur rapatriement systématique continuera *"pour un temps"*. *"Ceux qui quittent Haïti par bateaux à destination des Etats-Unis seront interceptés et renvoyés en Haïti par les gardes-côtes américains, a souligné le président élu, expliquant vouloir ainsi "éviter une tragédie" et "des pertes de vies tragiques supplémentaires"*. Dès le lendemain, l'amiral William Kime, commandant des garde-côtes américains, annonçait que 17 vedettes, 5 navires de guerre et une dizaine d'avions participeraient à une opération d'encerclement d'Haïti dénommée "Able Manner" (Manière habile). *"Il ne s'agit pas d'un blocus"*, a expliqué l'amiral. Tout bateau sans candidat à l'exil aura liberté de passage. Le vice-président élu, Al Gore, a, quant à lui, indiqué que les Etats-Unis n'envisageaient pas de restaurer la démocratie en envoyant des troupes dans le pays.

Dans un climat de déception populaire à cet égard, le père Antoine Adrien, coordinateur de la commission présidentielle d'Aristide, a déclaré: *"Je ne suis pas déçu mais optimiste sur une solution de la crise et le retour de la démocratie"* Le maire de Port-au-Prince, Evans Paul, jugeait, quant à lui, le 14 janvier, qu'*"aucune déclaration ne peut changer les choses en Haïti, quel qu'en soit l'auteur: père Aristide ou Bill Clinton. Seul le dénouement de la crise politique actuelle peut porter les Haïtiens à changer d'attitude"*. Pour sa part, le père Aristide avait invité, dès le 11 janvier, ses compatriotes à éviter de fuir, car *"le retour à la démocratie est proche grâce aux efforts du président Clinton, des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains"*, indiquait-il.

Deux embarcations contenant 211 demandeurs d'asile ont été arraisonnées, le 16 janvier, portant à près de 6.500 le nombre total des refoulés depuis le 24 mai, date du décret de George Bush autorisant ces refoulements automatiques. Amnesty International et trente-quatre organisations civiques américaines ont condamné le revirement de Bill Clinton. Depuis Cuba, 154 autres réfugiés, volontaires pour le retour, ont été rapatriés par la Croix-Rouge.

(Elections sénatoriales partielles)

Le cours de ces événements a évidemment beaucoup réduit l'importance éventuelle des élections sénatoriales partielles organisées le 18 janvier par Marc Bazin. Selon divers observateurs sur place, à Port-au-Prince et dans les principales villes de province, les électeurs ne se bouscuaient pas dans les bureaux de vote. L'inscription sur les listes électorales, elle aussi boudée par les Haïtiens, a donné lieu à de multiples irrégularités. Justice et paix a ainsi apporté la preuve que, dans l'Artibonite, des cartes électorales avaient été attribuées à des morts. Un journaliste français a eu la surprise de bénéficier également de la carte n° 133 délivrée, sans contrôle, à Gonaïves. A Léogane, on apportait, le 12 janvier, les cartes à leur domicile à ceux qui avaient boudé l'inscription.

Ce sont des pressions du gouvernement sur le Conseil électoral d'exception, dont il est membre, qui ont poussé Jean Francis Mérisier à protester pour défendre l'indépendance de son institution et à menacer d'en démissionner, tandis que Mgr Willy Romélus, évêque de Jérémie, estimait, le 11 janvier, que ce scrutin "s'organisait à huis clos".

L'OEA avait, le 13 janvier, condamné la légalité de ces élections que le secrétaire général de l'ONU jugeait inopportunes, le 15 janvier: "Elles ne devraient pas avoir lieu, a-t-il remarqué, tandis que les négociations actuelles font des progrès". Pour les Etats-Unis, "des élections libres et justes ne peuvent se dérouler que sous un gouvernement légalement constitué et dans une atmosphère de respect de la libre expression, de la liberté de réunion et un dialogue politique ouvert. Ces conditions n'existent pas actuellement en Haïti", notait le Département d'Etat. Pour la France, "l'actuel processus électoral est entaché d'irrégularités et ne présente aucune des garanties normales dans un véritable processus démocratique", a souligné, le 14 janvier, Jeanne Debenest, représentante française auprès de l'OEA.

A la clôture du dépôt des candidatures, 64 candidats postulaient aux dix postes de sénateurs et aux cinq de députés, pour la plupart issus de partis membres de la coalition au gouvernement (MIDH, MNP-28, PANPRA et PDCH). Quinze formations politiques ont choisi de renoncer à toute participation à ces élections qu'ils jugent inconstitutionnelles. Le 10 janvier, à Sainte-Hélène, au sud du pays, l'attaque armée des bureaux d'inscription et de vote a fait trois blessés par balles.

(Répression)

Sur le plan des violations des droits de l'homme, la répression vise toujours en priorité les chrétiens connus pour leur engagement en faveur de la démocratie. Plusieurs religieux ont ainsi dû quitter le Plateau central à la suite de menaces. Le 8 janvier, le père Joseph Simoly, vicaire à la cathédrale de Hinche, a d'ailleurs été brièvement arrêté par des militaires sous prétexte qu'il portait des documents sur la crise haïtienne. De même, le frère Armand Francklin, fondateur de l'ordre des Petits Frères et Soeurs de l'Incarnation a été contraint d'abandonner sa congrégation de Pandiassou sous la pression du major Charles (surnommé le "commandant Z"). Dans la zone, des jeunes, des vieillards et même des voyageurs de passage

auraient été obligés de s'inscrire sur les listes électorales. Face à ces exactions, les autorités ecclésiastiques semblent éviter de réagir.

Dans la Grande-Anse, à Petit-Trou-de-Nippes, des militaires ont essayé, le 12 janvier, d'interpeller le père Orémil Gousse qu'ils accusent de déconseiller à ses paroissiens de participer aux élections. Dans le Nord-Ouest, ce sont, cette fois, les paysans du mouvement Tét Kole qui ont dénoncé, le 11 janvier, les persécutions dont ils sont les victimes de la part des chefs de section, notamment dans la commune de Jean-Rabel. Aux Cayes, la situation paraît également très tendue dans une ville en état d'occupation militaire, soumise à de nombreuses violences.

A Port-au-Prince, Norluck Dorange, journaliste d' **Haïti en marche**, a vu son domicile perquisitionné par des agents de l'Anti-gang, le 15 janvier. Dans la capitale, le 14 janvier, de nouvelles explosions ont encore été entendues, cette fois revendiquées par l'"Armée indigène". Certains observateurs estiment que l'armée place elle-même ces bombes artisanales pour justifier ses opérations de contrôle.

En conclusion d'un colloque organisé, du 12 au 14 janvier, par diverses associations haïtiennes de défense des droits de l'homme, avec la participation de représentants étrangers, les responsables de la manifestation ont dénoncé la "*la corruption de la justice*" et réclamé "*la séparation de l'armée et de la police, la liberté syndicale et une réforme du code du travail ainsi que l'association de la paysannerie à la réforme agraire*".

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441